



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



ASSOCIATION
DE LA VILLE ET
DES COMMUNES DE LA
REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE
SECTION CPAS



AFDELING
OCMW'S



**MONSIEUR REYNDERS,
IL FAIT FROID.
S'IL VOUS PLAÎT, N'OUBLIEZ PAS NOS AÎNÉS**
Communiqué de presse – 1^{er} décembre 2005

Nos Fédérations représentent le secteur public des maisons de repos des trois Régions du pays.

Afin d'aider les ménages à faire face au renchérissement de l'énergie, le Gouvernement fédéral a notamment décidé:

- d'exempter de TVA l'achat de mazout;
- d'encourager les économies d'énergie par un avantage fiscal majoré.

Par définition, une maison de repos héberge des personnes âgées d'au moins 60 ans en leur offrant une aide ménagère et des soins.

La plupart de ces aînés y élisent domicile.

Si aucune mesure n'est prise pour ce secteur en matière d'énergie, les gestionnaires de maison de repos seront obligés de répercuter la hausse du prix des combustibles sur les résidents.

Or, pour nombre de nos concitoyens, le prix d'une maison de repos représente déjà un coût fort élevé. A titre indicatif, le prix moyen, hors supplément, enregistré par le Service public fédéral des Affaires économique était de 33,4 euros par jour en 2004, soit 12.191 euros par an. En charge annuelle, c'est donc un budget qui avoisine le demi-million d'anciens francs.

Afin d'éviter que ce coût n'augmente encore, nous demandons qu'une personne âgée qui habite en maison de repos bénéficie de la même aide qu'une personne qui vit dans un logement privatif.

Concrètement, nous souhaitons que les maisons de repos bénéficient de la même exonération de TVA que celle prévue pour les particuliers, soit une remise de 17,35% tant que le prix du mazout excède 0,50 euro le litre.

Nous avons formulé cette demande à l'adresse du Gouvernement Fédéral en septembre 2005. Nous avons eu de sa part une réponse plutôt encourageante. Cependant, les derniers échos que nous recevons nous laissent à penser que les aînés des maisons de repos ne seraient pas visés. Ce n'est ni acceptable ni compréhensible pour nous.

Avec les Régions, le Fédéral doit trancher en principe le 7 décembre. C'est pourquoi nous réitérons de manière insistante notre demande d'un même traitement de tous les aînés en matière de frais de mazout.

Nous sommes bien conscients que la hausse structurelle du prix de l'énergie appelle également des modifications de comportement et des investissements spécifiques. Pour notre secteur, cette problématique relève principalement de compétence régionale. C'est donc avec les Ministres régionaux de l'Energie que nous souhaitons discuter cet aspect du problème.



Claude EMONTS,
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union
des Villes et Communes
de Wallonie



Michel COLSON,
Président de la Section CPAS
de l'Association de la Ville et
des Communes de la Région
de Bruxelles-Capitale



Monica DE CONINCK,
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de Vereniging
van Vlaamse Steden en
Gemeenten

*Personne de contact (F): Jean-Marc Rombeaux, Conseiller (AVCB-UVCW), 0473.89.96.88,
Personne de contact (NL): Nathalie De Bast, Conseiller (VVSG), 02.211.55.77*